



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 25  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 décembre 2020

**Présents :** Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD.

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h10

Secrétaire : Maël DIONG

### JEUNESSE

#### DL.20.115 - Projet de signature de la Convention Territoriale Globale entre la commune d'Ingré et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret

**Estelle MONTES expose :**

Il est proposé de signer un nouveau partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales du Loiret par le biais de la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG remplace le Contrat Enfance et Jeunesse qui est arrivé à échéance en 2019.

La CTG s'applique de façon rétroactive pour la période 2020-2024.

La Convention Territoriale Globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet de mobiliser l'ensemble des moyens de la Caf et de la Collectivité territoriale. En cela, elle est un véritable levier d'investissement social partagé sur le territoire.

**Plus-value pour les collectivités territoriales**

- La mise en cohérence et la structuration des politiques territoriales
- La coordination des actions
- L'optimisation des moyens et des offres de service
- Une action plus lisible pour les habitants
- Un levier pour développer de nouvelles modalités et des actions d'innovation sociale

Après présentation en commission « Education – Jeunesse - Petite enfance – Sport et Culture » du 30 novembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **18 DEC. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **18 DEC. 2020**

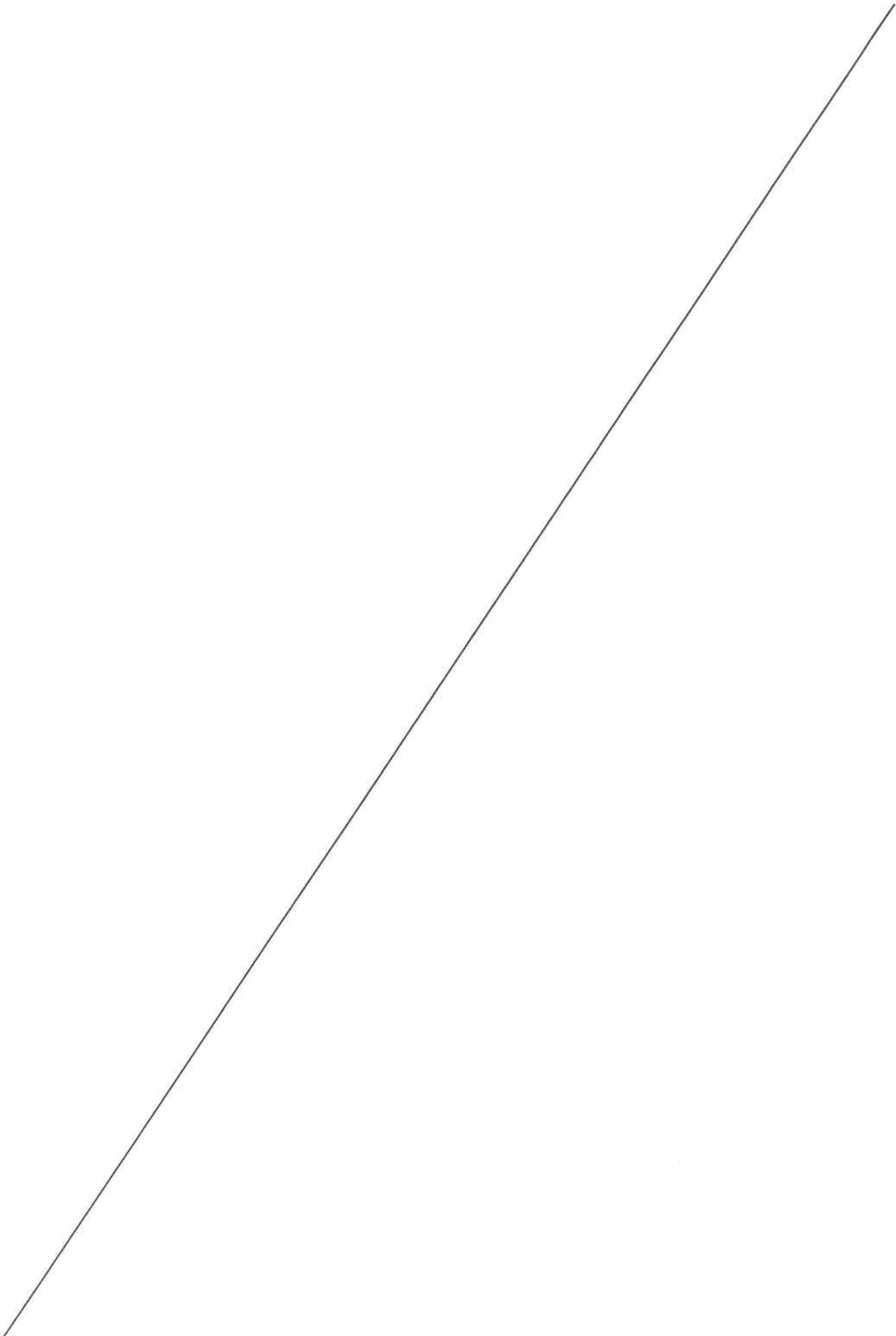
Notification le : **18 DEC. 2020**

**18 DEC. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS



## Acte à classer

DL-20-115

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-12-18T10-05-43.00 ( MI227353732 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20201218-DL-20-115-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Projet de signature de la convention territoriale globale entre la commune d'Ingré et la caisse d'allocation familiales du loiret  
Date de décision : 18/12/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : DL.20.115 -JEU-projet signature convention territoriale globale entre Ingré et la caisse d'allocations familiales du loiret.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 18/12/20 à 10:05

Date 18/12/20 à 10:05

Date 18/12/20 à 10:12

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie